



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 8 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	35	Voix délibératives	44
Délégués avec pouvoir	8	Membres présents	36

Titulaires présents : 34 (au point 1) et 35 (à partir du point 2.1)

ASTIE Alain, **AZEMAR** Jean-Louis, **BARILLIOT** Christine, **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamilia (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), **BORDOLL** Christian, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **EMERIAUD** Françoise, **HAMON** Christian (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), **ICHARD** Xavier, **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MALATERRE** Guy (à partir du point 2.1), **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian (pouvoir de CARMES Monique), **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland (pouvoir de REDO Aline), **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice, **PUECH** Christian (pouvoir de MAFFRE Alain), **SANCHEZ** Marie-Christine (pouvoir de IMBERT Véronique), **SCHULTHEISS** Pierre (pouvoir de AUZIECH Cécile), **SENGES** Jean-Marc, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme, **SOURDIN** Anne, **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TOUZANI** Rachid (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

AYMARD Stéphane (représente MUNOZ Sonia).

Titulaires excusés : 21 (au point 1) et 20 (à partir du point 2.1)

AUZIECH Cécile (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), **BALARAN** Jean-Marc, **BARBE** Christian, **BEX** Fabienne, **CARMES** Monique (pouvoir à MANUEL Christian), **CINTAS** Jean-Marc (pouvoir à TOUZANI Rachid), **DELPOUX** Jacqueline, **ESCOUTES** Jean-Marc, **IMBERT** Véronique (pouvoir à SANCHEZ Marie-Christine), **MALATERRE** Guy (au point 1), **MAFFRE** Alain (pouvoir à PUECH Christian), **MUNOZ** Sonia (représentée), **ORRIT** Didier, **PENA** Sylviane, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline (pouvoir à MERCIER Roland), **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir à BONFANTI Djamilia), **SELAM** Fatima, **SIBRA** Jean-Michel (pouvoir à HAMON Christian), **TESSON** Régis, **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent sans voix délibérative : 1 (jusqu'au point 2.5), 0 (à partir du point 3.1)

ALQUIER Philippe (jusqu'au point 2.5)

Secrétaire de séance :

SCHULTHEISS Pierre

DELIBERATION N° 14/11/2024-5 DOTATION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN MAGASIN DE VENTE DE PRODUITS ARTISANAUX FRANÇAIS ET DE PRODUITS DE MERCERIE A CARMAUX

Contexte :

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017 et modifié en séance du 11 avril 2024.

Dans ce cadre, Léna Hamdadou a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour le dossier de création d'une boutique à Carmaux au 8, avenue Jean Jaurès sous la raison sociale « Boutique et Ethique et Tic ».

Description du projet :

Léna Hamdadou exerce une activité de maroquinier depuis 2019 avec un statut de micro-entrepreneur, son atelier est situé à Tanus et elle commercialise ses créations et ses services de réparation et fabrication sur mesure sur les marchés dans un rayon de 30km autour de son lieu d'implantation.

Avec son compagnon, ils gèrent un lieu alternatif de travail partagé dans lequel sont regroupées deux associations dont ils assurent également la gestion : une association culturelle : Debout les yeux, et une association de valorisation des métiers artisanaux : La Crouzié des Métiers.

Mme Hamdadou s'est formée auprès d'un artisan maroquinier qui lui a transmis ses techniques de travail et son savoir-faire, suite à quoi elle a obtenu son CAP Maroquinier. Elle a aussi complété sa formation par l'obtention d'un CAP Comptabilité afin de bien planifier son projet et d'avoir des connaissances dans ce domaine pour la gestion de son entreprise.

Mme Hamdadou souhaite ouvrir une boutique à Carmaux, elle vendra ses propres créations, des objets de qualité et durables, elle proposera également des réparations et des retouches, elle complètera son offre avec des articles d'artisanat français de qualité (céramique, tournage sur bois, de la vannerie, des vêtements, des chaussures, ...).

Le local où s'installera Léna Hamdadou accueillait précédemment une mercerie durant de quelques années, une autre mercerie a cessé son activité sur la commune en septembre 2024, Mme Hamdadou a rencontré la gérante de cette autre mercerie et elles se sont entendues sur le rachat d'une partie de son stock. De cette manière, elle va également vendre des articles de mercerie.

Enfin, des ateliers créatifs de couture et d'autres secteurs d'activité de l'artisanat seront proposés aux publics pour initier et faire découvrir les savoir-faire des artisans de son réseau.

Depuis 5 ans, Mme Hamdadou déjà micro-entrepreneuse a su se faire identifier et connaître de la clientèle locale, elle a également su développer son réseau de partenaires qui lui confient des tâches en sous-traitance liées à son savoir-faire peu commun.

Le choix de changement de statut, pour ce projet, s'est porté sur une société (EURL) à l'impôt sur les sociétés. Le prévisionnel financier de cette société est basé sur un seuil de rentabilité de 45 964€ en première année et de 45 710€ la seconde année, incluant une rémunération de la dirigeante : 8 000€ la première année et 10 000€ la deuxième année. Ce qui est pertinent en termes de demande et aussi du chiffre d'affaires qu'elle réalise déjà en micro-entreprise.

Cette ouverture de commerce apporte une diversité à l'offre sur le territoire ainsi qu'un lieu de valorisation des productions artisanales locales et tarnaises.

Dépenses		Ressources	
Frais d'établissement	1 700€	Capital Numéraire	5 000€
Travaux d'aménagements	5 800€	Capital Nature	2 500€
Mobilier	10 500€	Prêt d'honneur	5 000€
Fonds de roulement initial	19 500€	Prêt Bancaire	25 000€
TOTAL	37 500€		37 500€

Proposition d'attribution d'une dotation suivant l'avis du bureau du 14 novembre 2024

La création d'entreprise portée par Léna Hamdadou répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :

- Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission apportant une diversité commerciale
- Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible
- Sont demandés :
 - Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé et un compte de résultat détaillé démontrant la viabilité économique
 - Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire publique ou privé (CCI et Initiative Tarn)

Engagement du porteur dans le suivi de son entreprise via accompagnement et/ou formation de 21h post-crédation

- Le montant de la dotation unique est de 2 000€

En tenant compte des modalités d'attribution et de l'étude du dossier complet, les élus du bureau réunis le 6 novembre 2024 proposent au conseil communautaire de valider l'attribution d'une dotation d'un montant de **2 000€**.

Cette dotation est délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024.

L'attribution de cette dotation est conditionnée à la signature d'une convention engageant le porteur de projet au suivi d'une formation accompagnement.

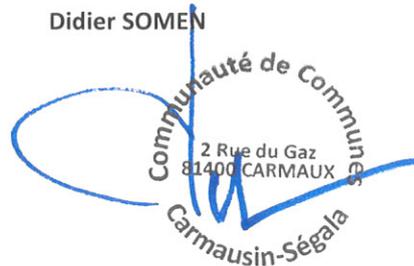
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de **2 000€ à la création d'un commerce de maroquinerie et autres productions artisanales « Boutique Ethique et Tic »**. Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance
Pierre SCHULTHEISS



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le 28/11/2024

ID : 081-200040905-20241114-141124_5-DE

